

**Adoption de « La Clause de l'Européenne la plus favorisée »
en Commission des Lois**

Paris, le 11 février 2010. L'association Choisir la cause des femmes présidée par Gisèle Halimi a élaboré La Clause de l'Européenne la plus favorisée qui vise à établir, à partir de l'analyse comparée des droits des femmes dans l'Union Européenne, un ensemble législatif constitué des meilleures lois existant dans l'Union et qui seraient applicables à toutes les citoyennes européennes.

A partir de ce texte, deux propositions de résolution ont été déposées devant l'Assemblée Nationale, l'une par le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR), l'autre par le groupe Socialiste Radical et Citoyen (SRC).

La Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté hier matin la proposition de résolution européenne sur la « Clause de l'Européenne la plus favorisée » déposée par Jean-Marc Ayrault et Pascale Crozon, Rapporteuse du groupe SRC sur ce texte.